

**LA REVUE DE PRESSE
DU
RESEAU GESAT**

MAI 2015



HANDICAP

Statut des personnes handicapées travaillant au sein d'un Esat

Selon la Cour de Justice de l'Union européenne, les personnes handicapées travaillant au sein d'un établissement ou service d'aide par le travail (Esat) ont le statut de travailleur au sens de l'article 7 de la directive 2003/88 et de l'article 31, paragraphe 2 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. En l'espèce, la Cour répond à un renvoi préjudiciel de la Cour de cassation, dont l'affaire portait sur une question de congés payés, le requérant ayant sollicité, lors de son départ d'un centre de travail d'Avignon, une indemnité correspondant aux congés payés non pris en raison de périodes d'arrêts maladie. Or, en France, les personnes travaillant dans un Esat sont en effet considérées non pas comme des travailleurs relevant du code du travail, mais comme des

résidents d'un établissement ou service social ou médicosocial. Dans son arrêt du 26 mars, la Cour rappelle que « la notion de travailleur ne saurait recevoir une interprétation variant selon les droits nationaux, mais revêt une portée autonome propre au droit de l'Union ». L'arrêt précise que « cette constatation s'impose également en vue de l'interprétation de la notion de travailleur, au sens de l'article 7 de la directive 2003/88 et de l'article 31, paragraphe 2, de la charte afin de garantir l'uniformité du champ d'application *ratione personae* du droit au congé payé des travailleurs ». Ainsi, la position des juges français considérant ces mêmes personnes non pas comme des travailleurs devra être revue. ◆

CJUE 26 mars 2015 aff n° C 316/13

Fluvia fait rimer insertion et hôtellerie-restauration

Laurent Carrère, directeur de l'entreprise Fluvia, nous présente cette structure au concept novateur et prometteur.



« Nous avons un rôle de tremplin. Chacun de nos salariés en situation de handicap a vocation à s'insérer durablement dans une entreprise dite ordinaire ».

Pouvez-vous nous présenter l'entreprise Fluvia ?
Fluvia est une entreprise adaptée vouée à l'insertion professionnelle durable des travailleurs handicapés. Elle est basée à Toulouse. C'est aujourd'hui en France la seule entreprise adaptée qui propose un service d'hôtellerie-restauration. Pour rappel, une entreprise adaptée est une entreprise à but social qui emploie, forme et encadre durablement au minimum 80 % de ses salariés en situation de handicap, notifiés par Pôle Emploi / CAP Emploi.

Fluvia emploie actuellement 42 salariés, dont 37 en situation de handicap (soit 80 %). Elle enregistre une croissance à deux chiffres et un taux d'occupation constant de ses 160 chambres, 120 couverts et 8 salles de séminaires (en interne et externe).

Située au cœur du Cancéropôle de Toulouse, Fluvia a la particularité d'accueillir une clientèle extrêmement diversifiée : des touristes, des hommes d'affaires, et des personnes travaillant dans les entre-

prises voisines (nous avons un réseau composé d'une centaine d'entreprises partenaires); mais aussi des patients et leurs accompagnants, ces derniers pouvant ainsi séjourner à proximité des lieux de soins de leurs proches.

Nous disposons également de l'Agré-

« Quel que soit le handicap du candidat, le critère le plus important est son envie de travailler »

ment Social et Solidaire, et nous commençons à préparer une demande d'obtention du label Tourisme et Handicap.

Comment est né ce projet d'entreprise adaptée ?

Fluvia a été créée en 2011 en lien avec CRIC association, centre de rééducation professionnelle toulousain. Suite à l'explosion de l'entreprise AZF, les locaux et

le personnel de CRIC association ont été réquisitionnés par les autorités pour accueillir et soigner les victimes. Des liens d'amitiés se sont alors créés entre les membres de CRIC association et les institutionnels de l'époque, qui ont décidé un peu plus tard d'utiliser les anciens locaux d'AZF pour construire l'Oncopôle de Toulouse, et quelques années après, l'entreprise adaptée Fluvia ouverte en septembre 2011 par CRIC Association.

Quels sont les différents métiers exercés dans l'entreprise adaptée Fluvia ? Sont-ils tous accessibles à des travailleurs handicapés ?

L'un de nos objectifs étant de valoriser nos salariés en situation de handicap, ils sont susceptibles – en fonction de leurs compétences – d'occuper chacun des postes nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise, à savoir l'ensemble des métiers de l'hôtellerie-restauration : réceptionniste, femme de chambre ou valet, responsable d'étage, gouvernant, maître d'hôtel, agent de maintenance, cuisinier, chef de rang, plongeur, commis de cuisine, serveur, commercial, assistant de direction, comptable...

Êtes-vous susceptibles de recruter de nouveaux salariés dans les mois qui viennent ?

Nous sommes en permanence en phase de recrutement.

Le but premier d'une entreprise adaptée est de permettre à des personnes en situation de handicap de travailler dans des conditions dites plus favorables, pour ensuite les aider à s'insérer dans une entreprise classique, de façon durable et autonome. Nous avons un rôle de tremplin.

Chacun de nos salariés en situation de handicap a donc vocation à quitter Fluvia à un moment un autre, pour rejoindre un emploi dit « ordinaire ». Ce qui signifie qu'à chaque nouvelle insertion en entreprise ordinaire, un nouveau poste s'ouvre aux candidats à l'embauche.

Les recrutements peuvent aussi être liés à l'évolution des pathologies des salariés ou aux départs en retraites.

CRIC association

Basée à Toulouse, CRIC association, partenaire au quotidien de l'entreprise adaptée Fluvia, accueille les travailleurs reconnus handicapés par les M.D.P.H. en vue d'une insertion ou réinsertion sociale et professionnelle. En fonction des projets établis, elle propose en ce sens des formations qualifiantes aux personnes handicapées et peut les orienter vers les entreprises adaptées de son réseau. Les travailleurs handicapés accueillis sur notification des MDPH bénéficient d'une pédagogie et d'un accompagnement médico-social personnalisé, assuré par une équipe pluridisciplinaire, avec également une possibilité de logement.

Plus d'infos: www.cric.asso.fr

Quelles sont les compétences et qualités requises pour rejoindre Fluvia?

Quel que soit le handicap du candidat, le critère le plus important est son envie de travailler. S'il a de l'expérience et/ou des diplômes, tant mieux, c'est un bonus. Mais même s'il n'a aucun des deux il peut trouver sa place, d'autant plus que nous proposons des dispositifs de formation et des validations d'acquis des expériences. Les salariés qui le souhaitent ont ainsi la possibilité de préparer un contrat de qualification dans le domaine où ils travaillent ou sur la spécialité qui les intéresse. Diplôme qu'ils pourront ensuite faire valoir quelle que soit leur orientation future, y compris hors d'une entre-

prise adaptée, ce qui est donc intéressant en termes d'insertion professionnelle.

Nos clients et les entreprises partenaires viennent chez nous avec une demande de résultats, et attendent un service aussi performant que dans tout autre hôtel-restaurant de qualité, ce que nous garantissons grâce à ce système de formation en interne. Beaucoup de nos clients ne se posent d'ailleurs même pas la question de savoir si notre personnel est ou non en situation de handicap, puisqu'ils ne voient pas de différences au niveau des prestations, ce qui est très positif pour mettre fin aux préjugés.

Pour nous rejoindre, les candidats peuvent nous adresser leurs demandes par mail à cette adresse: reception@fluvia.fr. Ils peuvent également obtenir plus d'informations sur notre site: www.fluvia.fr.

Vous avez reçu récemment un Sésame de l'accessibilité positive. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Nous avons effectivement reçu en décembre 2014 le Sésame de l'accessibilité de la catégorie emploi.

Les membres du jury ont indiqué que plusieurs points avaient retenu leur attention :

- Le fait que Fluvia soit la toute première entreprise adaptée spécialisée dans l'hôtellerie-restauration.
 - La valorisation des travailleurs en situation de handicap.
 - Sa croissance à deux chiffres très encourageante.
 - Ses valeurs tournées vers l'économie sociale et solidaire
- C'est également la qualité du dossier

présenté – réalisé par ma collaboratrice Frédérique Fossier, commerciale au sein de l'entreprise Fluvia – qui a permis de faire la différence.

Quels sont vos projets et objectifs pour les mois et années à venir ?

- Notre premier objectif est de continuer sur notre lancée en continuant à insérer des travailleurs handicapés dans le monde du travail – avec l'ambition d'en voir quelques uns quitter le bateau pour rejoindre des entreprises ordinaires et voler de leurs propres ailes. Nous souhaitons également stabiliser les comptes afin de pouvoir offrir un treizième mois à nos salariés.
- Sur le plan de nos prestations, nous allons poursuivre notre travail en partenariat avec l'Oncopôle pour continuer à accueillir des patients qui y soignés en hôpital de jour ainsi que leurs accompagnants. Nous réfléchissons par ailleurs à un système de mise à disposition de chambres pour les personnes accompagnantes qui n'ont pas les moyens nécessaires pour financer un séjour le temps de l'hospitalisation de leurs proches. Cela s'inscrit dans notre optique d'économie sociale et solidaire. Nous n'avons pas une vocation marchande, mais plutôt une vocation semi-marchande et semi-solidaire.

Sur le moyen-terme, nous commençons également à préparer une demande de labellisation Tourisme et Handicap? Cela prendra un peu de temps car nous souhaitons obtenir le label sur les quatre familles de handicap et pas seulement deux. ●

Plus d'infos sur Fluvia: www.fluvia.fr



HANDIPLAGE

« Nous souhaitons voir ouvrir un maximum de nouveaux lieux de baignade accessibles »

Ramón Espi, président de l'association Handiplage, nous présente cette structure et dresse un état des lieux de l'accessibilité des plages et de leurs activités de loisirs en France.

Pouvez-vous vous présenter ? Je suis dessinateur industriel, président de l'association Handiplage et également évaluateur Accessibilité, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme Béarn Pays-Basque, dans le cadre du Label National « *Tourisme & Handicap* ». Handicapé à la suite d'un accident de moto, je vis en fauteuil roulant depuis 20 ans et essaye de conserver les mêmes activités qu'auparavant.

Pouvez-vous nous raconter l'histoire de l'association Handiplage ?

Tout a commencé en 1995, lorsque Brigitte Berckmans, vice-présidente d'Handiplage et moi-même avons appris qu'un hôpital voisin, l'hôpital Marin

« 290 plages sont aujourd'hui recensées sur le site d'Handiplage »

d'Hendaye basé sur la côte Basque (64), proposait des activités aquatiques en mer à ses résidents, avec un accompagnement du personnel et des tiralos. Nous nous sommes rendus sur place et avons demandé à tester l'activité de baignade. Nous avons été très bien accueillis et avons beaucoup apprécié cet essai, que nous avons renouvelé avec des amis. Ce dispositif étant réservé aux patients de l'hôpital, nous sommes allés à la rencontre de M. Lassalette, maire d'Hendaye de l'époque, qui nous a alors suggéré de créer une association dédiée à la baignade accessible sous l'angle des loisirs, tout en nous inspirant des aménagements mis en place par l'hôpital.

Nous avons alors commencé à monter un projet en partenariat avec un ESAT et des ergonomes, notamment pour la

partie technique et pour l'adaptation des tiralos. Nous avons établi un cahier des charges répertoriant tous les aspects nécessaires à la mise en accessibilité d'une plage et de ses loisirs : cheminement, personnel mobilisé... Nous avons été particulièrement attentifs à ce dernier point car lors de nos essais, nous avions beaucoup apprécié le fait qu'il y ait des personnes pour nous accompagner jusqu'au lieu de baignade. Nous avons donc repris cette idée et demandé à la mairie d'Hendaye de déléguer cette fonction à des saisonniers – pour lesquels nous avons mis en place des formations par la suite. C'est ainsi qu'est née en 1997 la première « *handiplage* » et son association éponyme Handiplage. Dès lors, plusieurs responsables de municipalités côtières

ont commencé à nous contacter afin d'obtenir des conseils pour créer à leur tour des plages accessibles, d'abord sur la côte basque puis du côté de la Méditerranée,

et même dans des secteurs éloignés de la mer (plans d'eau). Aujourd'hui, le concept d'Handiplage s'est largement développé dans toute la France et nous recevons toujours des demandes de renseignements et de labellisation – car nous avons créé un peu plus tard un label Handiplage.

Quelles actions mettez-vous en œuvre ?

- Notre première mission consiste à informer le public sur les plages, les activités et les équipements accessibles en bord de mer ou à proximité. Notre site internet www.handiplage.fr recense 290 plages dont plus de 60 sont labellisées. Il propose notamment une carte des plages françaises accessibles, un top des plages, et de nombreux liens vers tout ce qui concerne les

loisirs et vacances accessibles (hébergement, culture, services...).

- Nous avons également un rôle de sensibilisation générale et de conseil auprès des municipalités qui souhaite créer une handiplage. Selon les demandes reçues, nous nous déplaçons ou nous transmettons les documents utiles.
- Depuis 2006, nous développons un dispositif de formation à destination des personnes qui travaillent dans le secteur des loisirs et veulent apprendre à mieux appréhender les personnes en situation de handicap. À ce jour, nous avons formé environ 90 handiplagistes, le plus souvent des employés de mairie qui sont amenés à travailler sur les plages (maîtres-nageurs, travailleurs saisonniers...) mais aussi des personnes qui travaillent auprès de plan d'eau ou dans des piscines. La formation dure deux jours et évoque des thèmes tels que : les grandes familles de handicap, la réglementation (y compris celle des contrats de travail), les techniques de transferts du tiralo au fauteuil, la sécurité, le fonctionnement du système audio-plage (bracelet qui permet à ses utilisateurs d'être guidés par le biais de balises sonores ou de donner l'alerte en cas de difficulté)... La formation est animée par des professionnels du secteur médical et médico-social, comprend des mises en situation et permet l'obtention d'un certificat. À terme, nous aimerions que cette formation soit reconnue officiellement et que toutes les mairies qui ouvrent des sites handiplage puissent former leur personnel, notamment via le dispositif de formation continue. La reconnaissance d'une telle formation ou du statut d'« *handiplagiste* » serait d'ailleurs tout à fait cohérent avec les exigences de la loi du 11 février 2005.

Nous avons fait une demande d'accréditation mais nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

Parlez-nous du label Handiplage que vous avez mis en place.

Le label Handiplage existe depuis 2000. Il a pour objectif de mieux promouvoir les lieux de baignade accessibles auprès du public et prend en compte tous les types de handicap. Pour l'obtenir, il faut remplir un cahier des charges correspondant à différents degrés d'accessibilité et de confort, en fonction du niveau visé. Le cahier des charges et un questionnaire d'évaluation sont en ligne sur notre site.

Voici quelques uns de ses principaux critères :

- Niveau 1: Accès à la plage par rampe d'accès ou plain pied avec caillébottis ou tapis rigide; engins pour entrer dans l'eau (tiralos) sanitaires et stationnements accessibles; proximité d'un poste de secours...
- Niveau 2: Présence d'une tierce-personne (handiplagiste) pour faciliter l'accès à la baignade; signalisation claire et visible, notamment routière, du site accessible avec le logo Handiplage...
- Niveau 3: Confort supplémentaire apporté de différentes manières. Vestiaire accessible et douche avec flexible. Présence d'un lieu pour se détendre et s'abriter du soleil (pergola ou autre); informations sur les horaires d'ouverture; informations présentes sur les brochures touristiques.
- Niveau 4 (label 4 roues): Présence d'un système Audioplage en plus de la validation de tous les critères précédents.

Le label Handiplage doit bien être distingué du label Tourisme et Handicap. Souvent les mairies demandent le label Handiplage dans un premier temps, et souhaitent ensuite le compléter par le label Tourisme et Handicap, géré par l'association du même nom. Le label T et H fonctionne selon les familles de handicap et non par des niveaux gradués. Pour espérer l'obtenir, il faut avoir atteint au minimum le niveau 2 du label Handiplage.

Quels sont vos projets et objectifs pour les mois et années à venir ?

Nous souhaitons continuer à labelliser des sites mais surtout voir ouvrir un maximum de nouveaux lieux de baignade accessibles, avec ou sans notre aide, et même s'il s'agit de lieux qui ne sont pas tous labellisés. C'est déjà très positif que des municipalités soient sensibles au sujet de l'accessibilité des plages. L'idéal serait d'avoir deux lieux de baignade accessibles sur chaque municipalité côtière, au moins sur la côte basque.

Que pensez-vous de l'accessibilité des plages françaises aujourd'hui ?

Globalement, il y a plutôt une bonne accessibilité lorsque l'on se penche sur la carte des plages accessibles. Nous avons labellisé des plages dans toute la France, certaines municipalités proposant également des activités de loisirs en parallèle.

À nuancer toutefois. Avec la loi de 2005, toutes les municipalités vont normalement devoir rendre leurs plages accessibles. Pour les accès en bord de mer, il y a encore des villes où ce n'est pas le cas. Certaines peuvent être gênées par des contraintes naturelles: dunes, besoin de mettre du matériel discret pour respecter le milieu naturel... D'autres ont refaits les sites à neuf sans prendre en compte l'accessibilité, parfois par crainte de coûts supplémentaires...

Dans ce contexte il nous semble donc très important de continuer à sensibiliser les élus ainsi que toutes les personnes concernées par la gestion de sites touristiques. On est là s'ils ont besoin d'informations et de conseils, et on peut réaliser des études avec eux si cela peut les aider.

Et plus largement que pensez-vous de l'accessibilité des activités touristiques au bord de la mer en France ?

Il y a encore assez peu d'activités de loisirs accessibles en bord de mer. Cependant on voit des choses se construire. Par exemple, de plus en plus de clubs sportifs s'ouvrent au handicap: le surf sur la côte basque, la voile sur la Méditer-



Handiplage se tient à la disposition des municipalités souhaitant rendre leurs plages accessibles.

ranée, la pêche... Il y a aussi des plages labellisées qui proposent en parallèle des bases de loisirs accessibles.

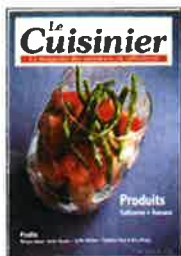
Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Pour tout renseignement sur les plages et lieux de baignade accessibles en France, rendez-vous sur le site www.handiplage.fr. L'association Handiplage gère également le site www.handiplu-saquitaine.fr qui recense tous les sites touristiques accessibles de cette région. Le public est d'ailleurs invité à venir proposer sur le site ses propres idées d'activités et sorties accessibles, en fonction de ses expériences. À noter que ce site internet est accessible aux personnes déficientes visuelles.

Par ailleurs, nous travaillons en partenariat avec de nombreuses associations et proposons une rubrique dédiée à leur actualité.

● Propos recueillis par Caroline Madeuf





Cuisinoscope

Emotion à l'Élysée avec les lauréats de L'Assiette Gourm'Hand

Les lauréats du concours L'Assiette Gourm'Hand 2014 ont été reçus à l'Élysée la première semaine du mois de mars, afin d'y effectuer leur stage culinaire aux côtés du chef des cuisines des lieux, Guillaume Gomez. Quelques jours empreints d'émotion, notamment lors de la rencontre avec le président de la République, François Hollande. Lors de la cérémonie durant laquelle le chef de l'État a remis au vainqueur et prochain président de L'Assiette Gourm'Hand



Pierre-Henri Masson ([Esat](#) les Pifaudais à Dinan) le trophée du concours, il a été rappelé que « *Tout est ouvert, tout est possible, en étant mobilisé et uni. [...] Il faut réduire les handicaps et valoriser les atouts* ». La lutte contre l'exclusion était ensuite le sujet abordé par les organisateurs du concours, lors d'un entretien avec le président et la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et la Lutte contre l'exclusion Ségolène Neuville. Pour rappel, le concours L'Assiette Gourm'Hand réunit depuis 2003 des équipes comprenant une personne souffrant d'un handicap mental et son formateur, exerçant en structure d'accueil. Valorisant la production locale, l'événement se déroule à Bailleul en présence de grands chefs français. Rendez-vous le 14 novembre 2015 pour la nouvelle édition... E.N.

**ERSTEIN**

Sculpter des sourires

Le musée Würth à Erstein a inauguré hier une sculpture en bois et en verre co-réalisée par l'artiste Fredj Cohen et huit travailleurs handicapés de l'Esat d'Ingwiller.



Les résidents de l'Esat d'Ingwiller, leur coordinateur Yves Oliger et l'artiste Fredj Cohen étaient présents hier au musée Würth à Erstein pour inaugurer leur sculpture.

Photo l'Alsace/Pablo Desmares



Pablo Desmares

Le sculpteur Fredj Cohen travaille depuis maintenant huit ans avec l'Établissement et services d'aides par le travail (Esat) d'Ingwiller. Cette collaboration entre l'artiste et les travailleurs handicapés a déjà produit plusieurs œuvres, dont la dernière, une sculpture en bois et en verre, était inaugurée hier au musée Wurth.

La création, « Naissance d'une rencontre », est le fruit de six mois de travail entre Fredj Cohen, les huit artistes de l'Esat et leur coordinateur, Yves Oliger. Les deux premières séances de réflexion sur le sujet ayant eu lieu en octobre.

« Faire quelque chose qui a du sens »

Pour l'artiste, « le but de cette œuvre, de ce projet global, c'est de faire quelque chose qui a du sens. »

La conservatrice du musée, Claire Hirner, explique la politique culturelle de l'entreprise. « Sur le même lieu, on trouve le siège social de la société, la logistique, un centre de formation et le musée. On veut créer des liens, des passerelles entre ces différents secteurs. Les gens qui travaillent ici ne viennent pas spontanément, on a voulu faire quelque chose sur le site pour les attirer. » Et c'est bien le

sujet de la sculpture, qui est inspirée des métiers de l'entreprise, qui se veut une Interpellation pour créer un espace d'échange entre personnes valides et personnes porteuses d'un handicap.

Une future exposition au siège

Dans le cadre du projet entre le musée Wurth, Fredj Cohen et les résidents de l'Esat, ces derniers ont visité les locaux de l'entreprise, le siège, la logistique, et bien entendu le musée. C'est d'ailleurs la logistique de la société qui leur a fourni les matériaux destinés à être utilisés lors de la création de la sculpture, taillée dans du bois de noyer. « Des peintures ont aussi été réalisées grâce aux fournitures qu'ils ont pu obtenir. On réfléchit d'ailleurs en ce moment à une future exposition au siège. »

La sculpture, qui trône fièrement devant l'entrée du musée, à côté de la terrasse de la cafétéria, est à peine inaugurée qu'elle attire déjà l'œil des salariés de l'entreprise venus déjeuner hier midi. « Joli projet, c'est très bien, félicitations ! », lance l'un d'eux aux artistes de l'Esat. Qui affichent un sourire plus que radieux en recevant ce compliment. De quoi encourager l'artiste et les encadrants de la structure à mener d'autres projets avec ces travailleurs handicapés.



Briec. 3i Concept mise sur le bien-être de ses salariés

Stress, burn-out, saturation, épuisement, ce ne sont pas les termes qui font défaut pour désigner la souffrance au travail. L'entreprise adaptée APF 3i Concept à Briec prend les devants et, à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, est bien décidée à contribuer au bien-être de ses salariés.

Thiphaine Arcanger, assistante de direction au sein de l'entreprise adaptée APF 3i Concept à Briec, et Eric Rolland, câbleur, à son poste de travail



La semaine dernière, l'ancien ministre, Benoît Hamon, se proposait, par un article de loi, de faire reconnaître le burn-out comme maladie professionnelle. Rappelons que le burn-out est un trop plein de travail, de stress et de pression qui amène à craquer. Même si d'habitude un texte était adopté par la représentation nationale, le mal-être au travail n'est pas près de disparaître du jour au lendemain, une fatalité contre laquelle il n'y aurait pas grand-chose à entreprendre ? Pas si sûr, a tout le moins si l'on en croit Valérie Gloaguen, adjointe de direction au sein de l'entreprise adaptée APF 3i Concept à Briec et son assistante, Thiphaine Arcanger. « À partir d'aujourd'hui jusqu'à vendredi, à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable, nous allons, le midi, mettre en place diverses activités

afin de contribuer au bien-être de nos salariés ».

Sophrologie et fruits de saison

Ainsi, ses derniers verront leur pause déjeuner passer d'une heure trente à deux heures durant lesquelles ils pourront être initiés à la sophrologie par une praticienne quimperoise. Être bien dans son travail c'est aussi être bien dans sa vie ou la façon de se nourrir est primordiale. « En salle de pause, il y aura des fruits de saison à disposition et des cours seront dispensés par un intervenant sur la découverte des sens et des saveurs », revelent-elles. L'aspect environnemental du développement durable sera également abordé avec la mise en place d'un jeu d'équipe sur des questions de performance globale. « En outre, les salariés seront infor-

mes sur l'écoconduite, comment par exemple moins consommer de carburant, comment aussi bien négocier les ronds-points », soutien Thiphaine Arcanger, qui précise que ces sessions seront animées par un moniteur d'auto-école. Et pour faire bonne mesure, un composteur, fourni par l'Esat de l'Odet, sera installé dans les dépendances de l'unité de production.

Precisons que 3i Concept, entreprise adaptée, emploie plus de 90 % de travailleurs handicapés. « Nous sommes spécialisés dans la création graphique, l'impression, offset et numérique, la saisie informatique et la sous-traitance industrielle notamment dans le câblage électrique », explique Valérie Gloaguen avant de préciser que 3i Concept doit se plier aux mêmes lois du marché que n'importe quelle entreprise.